



CHOSSES LUES

N° 9-2009
2 Octobre - 2 Novembre 2009

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

Dans ce numéro la rubrique Logement est très fournie, et les nouvelles n'y sont pas bonnes. Comme si depuis le temps que l'on annonce des changements structurels, ce qui était devenu structurel c'était d'en parler. Le schéma de refondation en cours sur la question des sans-abri sera-t-il un démenti ou un exemple de plus ?

En attendant, le droit opposable peine à s'appliquer, et... des consignes sont données aux préfets pour l'hiver. Pourtant à Lyon, une Maison de la Veille sociale montre qu'on peut faire bouger des choses. Quand donc écouterait-on les intervenants sociaux ?

Le décalage entre annonces et réalité pourrait servir de fil rouge de ce numéro : nous déplorions en avril 2008 de devoir ouvrir un dossier Jeunesse, et aujourd'hui nous déplorerions plutôt qu'il soit vide... ou presque. Il faut attendre bien sûr que les décisions soient formalisées. Mais il est des jours où le découragement affleure.

Néanmoins intervenants et fédérations continuent à réfléchir : à titre d'exemple nous vous engageons à consulter La rentrée sociale vue par l'Uniopss : ce document répond forcément à des questions que vous vous posez et parvient à dégager des logiques du foisonnement des textes passés et à venir.

La gratification des stages de deux mois a été votée avec la loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie : les étudiants des filières sanitaires et sociales sont concernés et malgré les interpellations de l'Aforts, du GNI, de l'ANAS et de l'ONES, pour l'instant il n'y a pas de garanties satisfaisantes de financement et les stages sont de plus en plus difficiles à trouver. Pire encore, tout cela jusqu'ici sur fond d'apathie des employeurs et des syndicats, ce qui blesse manifestement étudiants et formateurs. Ils en appellent à la mobilisation de chacun, ce sont de beaux textes qui interrogent la lassitude et l'impuissance d'un secteur débordé... de travail, de changements réglementaires incessants et d'incertitudes de tous ordres. Lisez ces textes.

Voilà vous l'aurez compris le chômage continue d'augmenter et nous ne chercherons pas à vous cacher que l'hiver s'annonce...

Il faut nuancer tout de même : puisque le rapport du CTPS sur la diversité culturelle, un débat entre MM. Castel et Boucher et des entretiens avec MM. Cardo et Roché ont été mis à votre disposition tout de suite dans un premier numéro hors série (voir sur le site).

Preuve qu'il y a encore de beaux livres, de beaux articles, et des choses à faire !

...Bonnes lectures et à bientôt.

Ecouter la version audio de l'édito

Consulter 'Choses Lues' du mois et ses archives depuis 2003

<http://www.addap13.org>

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

Un communiqué de M. Besson le 25 octobre 2009	p 04
La rentrée sociale vue par l'Uniopss.....	p 04
Collectivités territoriales : une réforme en deux temps.....	p 04
Pouvoirs publics – associations : pour un partenariat renouvelé	p 04
Protection de l'enfance : un rapport de la cour des comptes et la colère de l'ADF	p 05
'Confusion entre prévention et dépistage' : entretien avec Mme Giampino.....	p 05
Après le retrait «d'Edvige», une nouvelle base de données.....	p 06
Réduction de la pauvreté : M. Hirsch trouve les résultats 2007 encourageants.....	p 06
Pauvreté, précarité, discrimination : nos éléments.....	p 07
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie.....	p 07
Dossier Étrangers.....	p 08



TRAVAIL SOCIAL

Flash métier : une étude sur le délaissement parental.....	p 09
Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 09
Des articles signalés en législation, emploi et bibliographie	p 09
Plan pour la jeunesse : nouvelles critiques et quelques précisions	p 09
Vers l'instauration d'un service civique «simplifié et attractif»	p 09
Pour un bon usage de l'informatique dans l'action sociale :	p 09
Mutualisation des places d'hébergement : la Maison de la Veille sociale à Lyon	p 09
Un dispositif d'insertion pour salariés précaires : travailler mieux pour vivre mieux	p 10
Malaise dans l'éducation spécialisée	p 10
Expériences, points de vue, éléments repérés.....	p 11
Gratification des stages.....	p 11
Positions de l'Aforts, de l'ANAS et de l'ONES	p 12
Pénurie de stages : une menace pour l'avenir des professions sociales	p 12
Professions sociales et établissements.....	p 12
Éléments sur le handicap	p 13



LÉGISLATION

Le Parlement adopte la réforme de la formation tout au long de la vie.....	p 13
Notre sélection dans le numéro 9.....	p 14
Les cahiers juridiques des ASH.....	p 14



EMPLOI

21 600 demandeurs d'emploi supplémentaires en septembre	p 14
Les nouvelles pistes du Conseil d'Orientation de l'Emploi afin de lutter contre la crise.....	p 14
Nous retenons dans le n° 9.....	p 15



DALO : le comité de suivi tire le signal d'alarme	p 15
«Chantier national prioritaire» : le baromètre associatif toujours dans le rouge	p 15
Les propositions de l'IGAS pour fluidifier les parcours de l'hébergement au logement .	p 16
Un «effort exceptionnel» réclamé aux préfets	p 16
Vers un «service public de l'hébergement»	p 16
Une enquête auprès des sans-abri : nécessité de repenser leur prise en charge	p 17
Nous signalons dans le numéro 9	p 17



Alcool, tabac et cannabis à 16 ans : l'enquête ESPAD 07	p 17
Mieux intégrer le VIH dans les politiques du handicap	p 17
MDM : la barrière administrative, premier frein à l'accès aux soins	p 18
La CMU : une réforme à savoir dépasser	p 18



Le plan gouvernemental pour «sanctuariser les établissements scolaires»	p 18
Une «cagnotte» pour inciter à l'assiduité crée la polémique	p 19



ASH du 2 octobre 2009	p 19
ASH du 9 octobre 2009	p 19
ASH du 16 octobre 2009	p 19
ASH du 23 octobre 2009	p 20
ASH du 30 octobre 2009	p 20



ASH du 2 octobre 2009	p 20
ASH du 9 octobre 2009	p 21
ASH du 16 octobre 2009	p 21
ASH du 23 octobre 2009	p 21
ASH du 30 octobre 2009	p 21





Un communiqué de M. Besson le 25 octobre 2009

09 697 –ASH–30/10/09 p. 16



A chacun d'en penser ce qu'il peut... et de relire des historiens. Fernand Braudel pour ne citer que lui, a écrit des choses très complexes sur cette question... qui ne l'est pas moins.

Annonce le lancement d'un grand débat sur l'identité nationale qui portera sur «la définition de notre Nation» et «sur l'apport de l'immigration à l'identité nationale»

Du 2 novembre au 28 février 2010 : débouchera sur «un grand colloque de synthèse»

Décliné dans les préfectures de département : réunions animées par le corps préfectoral et les parlementaires avec assoc, enseignants, élèves, citoyens, syndicats, élus locaux.....

L'opposition s'insurge contre ce débat à l'approche des élections régionales.

La rentrée sociale vue par l'Uniopss

09 612 –ASH–02/10/09 p. 21



C'est clair, argumenté, et la vue d'ensemble sur des mesures apparemment disparates est utile. Un gros volet consacré à la loi HPST... à voir sur Internet ?

Réforme collectivités territoriales

L'Uniopss s'inquiète de la répartition des compétences, et des métropoles qui reprendraient les compétences CG. Une assoc gérant plusieurs services sur un même Dpt pourrait alors avoir 2 interlocuteurs... Risque de complexifier...

S'inquiète aussi des moyens alloués à la politique de protection de l'enfance : non-parution du décret sur le fonds de financement.

Réformes traversées par 2 courants différents : référence à l'économie de marché et renforcement de la présence de l'Etat. Exemple de la loi HPST qui généralise les appels à projets mais confère aux directeurs des ARS un pouvoir «quasiment sans contre-pouvoir»...

Sur fond de crise en plus : «au moment de redresser les comptes, quelle place sera donnée à la solidarité nationale ?»

Collectivités territoriales : nouvelle répartition des compétences, une réforme

en deux temps

09 690 –ASH–30/10/09 p.14-15 +Gaz Com 02/11



Voilà bien des feuillets à venir. En attendant il est préconisé de consulter les articles précédents...

4 projets de loi présentés le 21 octobre en conseil des ministres : un détermine les grands axes de la réforme (architecture institutionnelle) et les 3 autres les conséquences en terme d'élections.

Le texte central sera examiné au Parlement à partir de la mi-décembre.

Institue le conseiller territorial, nouvel élu remplaçant les conseiller régionaux et généraux.

Fixe le principe de la spécialisation de l'action des départements et des régions (en finir avec «l'enchevêtrement»).

Il crée le statut de métropole pour les plus grandes agglomérations

L'art. 35 prévoit que dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation du texte une autre loi précisera la répartition des compétences et es règles d'encadrement des cofinancements (après concertation avec les assoc d'élus).

Les compétences seront exclusives : capacité d'initiative pour des situations non prévues dans la législation actuelle, et partage possible à titre exceptionnel (convention...)

Cofinancements limités aux projets d'envergure ou répondant à des motifs de solidarité.

Départements : action sociale, RSA et prévention médico-sociale

Régions : entre autres, formation professionnelle et apprentissage.

Les rapports Balladur et Belot ont été traités respectivement dans nos numéros 3 & 7

A noter 2 éclairages supplémentaires

Collectivités locales : quelle réforme ?

Le n° 351 (mai 09) de la Revue

Regards sur l'actualité

(publication documentation française)

Éditorial, sommaire et commande (7,80 €) en ligne

Rapport thématique de la Cour des comptes

La conduite par l'Etat de la décentralisation

Le système administratif est illisible et les mécanismes de péréquation ne sont pas «à la hauteur», ce qui met en cause «un des principes fondateurs de notre République»

Pouvoirs publics – associations : pour un partenariat renouvelé

09 615 –ASH–02/10/09 p. 27-28



Cet article nous plaît : on est loin de la traditionnelle «gouvernance associative» mais dans du concret «large» si l'on ose dire. A vous de voir.

Par M. Schalchli, ancien salarié associatif, ancien agent de l'Etat et Pdt d'une Assoc pour personnes titulaires de minima sociaux (Montpellier)

La question que l'on pose à toutes les associations c'est la répercussion de leurs actions en matière d'emploi. Les actions à visée resocialisante sont moins prioritaires et les financements s'en ressentent... pourtant tout est lié et l'on aboutit ainsi à des effets pervers : travailler avec un public moins éloigné de

l'emploi... et qui se trouve ainsi écarté des mesures qui lui sont destinées....

En outre la subvention, «contribution financière versée par une collectivité publique à un service revêtant un caractère d'intérêt général» cède souvent le pas devant le marché public avec appel d'offres où la collectivité «a la maîtrise totale de la définition de la commande», l'assoc devenant prestataire de service

Dans le même temps, le fait associatif est plébiscité, les potentialités de la société civile remarquées par les sociologues... alors que le personnel politique est souvent dévalué.

Les pouvoirs publics sont-ils seuls légitimes pour agir au nom de l'intérêt général dans le secteur social ? Sachant qu'en droit français, le travail des associations reste du domaine privé.

«L'intérêt général est porté par les uns et les autres», associatifs et agents des collectivités.

Quelques pistes vers un vrai partenariat

Expérimenter un modèle mixte de convention par ex., entre subvention et prestation de service.

Redonner une fonction de co-construction aux commissions locales (pactes d'insertion...)

Brasser agents publics et personnels associatifs (passerelles en formation continue, et/ou mises à disposition).

«Dans cette perspective d'appréhension commune de l'intérêt général», le secteur associatif peut apporter beaucoup sur la question de la participation des usagers (stipulée dans les textes de généralisation du RSA par ex.).

Au lieu d'appliquer «des recettes du marché», mieux vaudrait essayer de mettre en place une «conception plus partagée, plus partenariale, de l'intérêt général»

Protection de l'enfance : un rapport de la cour des comptes et la colère de l'ADF



Annonces, et exécution sont deux temporalités différentes ? Noter que décidément les rapports se tendent entre l'ADF et le gouvernement.

09 632 –ASH–09/10/09 & Gaz Com 05/09/09

La Cour des comptes rappelle à l'ordre Etat et Dpts

Disparités entre Dpts ; l'Etat peine à fournir des objectifs clairs et un pilotage d'ensemble.

Certains décrets n'ont pas été pris, notamment celui relatif au fonds de financement dont la Cour réclame la création, et la dotation rapide.

Délais d'exécution trop longs des décisions des juges des enfants (au civil) ; propose une notion de «délai d'exécution raisonnable» (+ possibilité pour services de l'Etat de se substituer aux Dpts).

Missions et moyens de l'ONED ? Devrait coordonner observatoires départementaux.

Sensibiliser professionnels au repérage situations de danger et «définir la notion d'informations préoccupantes» (harmoniser recueil)

Les Dpts doivent harmoniser circuits de signalement (+moyens pour les parquets).

Le recentrage PJJ sur le pénal entraîne charge financière pour les Dpts, ni évaluée ni compensée.

Il faut redonner sa place au milieu ouvert en définissant contenu et objectifs des mesures.

Renforcer le contrôle externe des structures.

Pour les professionnels, le rapport a le mérite de mettre le doigt sur plusieurs réalités.

M. Roméo regrette l'absence d'analyse «de l'environnement, de la situation de crise»... , pas de rappel de la situation de la santé scolaire ou de la prise en charge des mineurs étrangers

isolés...

ADF : «il y a 102 Dpts, donc 102 situations»

09 633 –ASH–02/10/09 & Gaz Com 12/09/09

L'ADF a pris la décision de poursuivre l'Etat

Son bureau a décidé le 7 octobre de saisir le Conseil d'Etat d'un référé injonction pour contraindre le gouvernement à publier dans un délai de 3 mois le décret de création du fonds.

Les Dpts sont privés des 30 millions prévus.

Voir sur cette question notre n° 7

«Il existe une confusion entre prévention et dépistage»

09 678 –ASH–23/10/09 p. 42-43



Nous nous interrogeons souvent sur le traitement réservé à la jeunesse ; ici il est question de la place dévolue à l'enfant... et à une certaine forme de prévention. Nous vous recommandons cette lecture parce qu'elle peut vous permettre d'être plus avertis.

Entretien avec Mme Giampino, psychanalyste et psychologue, co-auteur de

«Nos enfants sous haute surveillance»

Vous attaquez certaines techniques de dépistage précoce des difficultés psychologiques des enfants

Sous couvert de prévention, certaines méthodes aboutissent à «déduire ce que les enfants deviendront à partir de qu'ils font ; on s'oriente vers une logique de tri» (traitements...).

«Tout se joue avant 3 ans» : la formule correspond-elle à la réalité ?

«Les 3 premières années fondent les bases du devenir», mais ce qui ne s'est pas fait peut encore grandir : sinon déterminisme psychologique

Vous revenez sur le rapport Inserm 2005. Emblématique de ce que vous dénoncez ?

Symptôme de «l'état actuel de notre rapport aux enfants (...) supposés être rois mais, en réalité, ils font peur et on essaie de les contrôler».

«On ne peut pas tout cautionner au nom de la prévention psychologique, un interventionnisme mécanique (...) peut s'avérer pathogène»

Risque d'induire ce que l'on prétendait éviter.

Est-ce pour cela que vous considérez que l'on confond normalité et santé mentale ?

On est passé d'une vision de construction dans la durée à des grilles de comportements.

Notamment le DSM-IV : considère qu'un comportement est anormal si son occurrence chez une personne est supérieure à celle de la moyenne de la population. Aboutit aux TC et autres TDAH...

Approche de la stat et du visible : se heurte au décryptage de la signification des comportements.

Vouloir dépister tôt part pourtant d'une bonne intention.

Bien sûr mais il faut être attentif aux outils utilisés.

Les professionnels (petite enfance, éducation, travail social) sont-ils influencés par ces courants ?

On les forme à ces pensées linéaires qui cherchent à «éliminer la logique du symptôme» et proposent des questionnaires comportementaux.

Vous défendez une prévention psy «en rhizome»

De bons outils existent, sur 3 niveaux.

«Maisons vertes» REAAP, CMPP, PMI, secteurs pédopsychiatrie...

1. accompagner la vie ordinaire

2. accompagner enfants et familles dans les aléas d'une vie ordinaire (séparations...)

3. prise en charge au moment d'un événement grave (handicap, décès...)

Mais pas assez lisible : il faut améliorer sa cohérence et sa capacité d'évaluation.

Nos enfants sous haute surveillance

Albin Michel - 288 p – 17 €

Après le retrait «d'Edvige», une nouvelle base de données sur les délinquants potentiels est créée : réactions

09 676 –ASH–23/10 p. 19-20&26 & Le Monde 20/10/19



Que vous dire ? lisez.

Voir notre numéro de septembre 2008

Exit «Edvirsp» qui devait succéder à Edvige.

Décrets 09-1249 & 1250, 16/10/09, JO 18/10/09

Sont créés «un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux enquêtes administratives liées à la sécurité publique»

Et «un traitement de données à caractère personnel relatif à la prévention des atteintes à la sécurité publique».

Celui-ci pour «recueillir, conserver et analyser les informations concernant des personnes dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique» - «susceptibles d'être impliquées dans des actions de violence collective, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives»

Edvige parlait des atteintes à «l'ordre public».

CNIL : «sécurité publique» c'est plus restrictif.

Etat civil, profession... activités publiques, déplacements, «agissements susceptibles de recevoir une qualification pénale» mais aussi «les signes physiques particuliers et objectifs et le comportement».

Les données relatives à la santé ou à la vie sexuelle sont strictement prohibées.

Mais par dérogation infos relatives aux activités politiques, philosophiques, religieuses, syndicales ou à «l'origine géographique» ; mais «en aucun cas relatives aux origines raciales ou ethniques»

Ce fichier s'applique aux mineurs d'au moins 13 ans dans les mêmes conditions qu'aux majeurs, à la différence de la durée de conservation : 3 ans pour les mineurs «après le dernier événement»... et 10 pour les adultes.

Les décrets dressent la liste des fonctionnaires autorisés à accéder aux données : toutes les consultations font l'objet d'un enregistrement.

Ces infos ne peuvent faire l'objet «d'aucune interconnexion» ni rapprochement, avec d'autres traitement ou fichiers.

Droit d'accès accordé aux personnes fichées (s'exerce auprès de la CNIL).

Mais aucun droit d'information et d'opposition.

Réactions

Même si le fichage des questions de santé et de vie sexuelle a été abandonné et une durée de conservation fixée, le collectif «non à Edvige» est réactivé.

Le fichier se focalise sur les délinquants potentiels (le ressenti plutôt que le factuel) et dès 13 ans. Collecte d'infos relatives à des activités politiques, religieuses... de nouveau autorisée.

SNPES-PJJ-FSU : «quasi-suppression de l'excuse de minorité»

LDH : contraire à la CIDE et «mépris de toute présomption d'innocence»

CFDT : l'origine géographique, «artifice sémantique» pour remplacer origine ethnique.

Pourrait conduire à stigmatiser des populations à cause de leur résidence dans certains quartiers.

La méthode aussi fait réagir : Parlement court-circuité.

Le Collectif appelle à une mobilisation et se réserve le droit de

recours devant le Conseil d'Etat.

Réduction de la pauvreté : M. Hirsch trouve les résultats 2007 contrastés mais encourageants – réactions

09 651 –ASH–16/10/09 p. 5-6 & Le Monde 15/10/19



Mesurer la pauvreté ce n'est pas simple... et 2008 manquant à l'appel, le tableau présenté par M. Hirsch manque vraiment de fiabilité. Les intervenants sociaux quant à eux se positionnent également sur le fond : les objectifs sont-ils bons ?

1° rapport de suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans.

Les derniers chiffres portent sur 2007 et ne prennent donc pas en compte l'effet de la crise.

1. Indicateur de pauvreté à 60% du revenu médian ancré dans le temps : objectif de passer de 13,1% en 2006 (7,8 millions de personnes avec moins de 876 € par mois) à 8,7% en 2012 (5,2 millions –seuil revalorisé en fonction de l'inflation).- repose sur une valeur fixe corrigée de l'inflation.

Entre 2006 et 2007 : baisse de 5% (taux de pauvreté de 12,5 % en 07 contre 13,1% en 2006)

2. Taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60% : en augmentation de 2% ;

C'est un «éclairage supplémentaire» : seuil de pauvreté recalculé chaque année comme étant égal à 60% de la médiane des niveaux de vie.

3. Intensité de la pauvreté monétaire (mesurer le degré de pauvreté) : en augmentation entre 02 & 05, il a baissé de 4% en 06, et augmenté de 1% en 07

Objectif : stabilisation d'ici 2012.

En 2007, 20 % des personnes concernées, sont membres de familles monoparentales.

Taux de pauvreté des enfants : 17,9%

22,1% des 18-24 ans hors étudiants en-dessous du seuil de pauvreté.

Fort écart entre ZUS et hors ZUS (31,2% contre 11,2%), surtout lié difficultés d'accès à l'emploi.

En 2006, 6,4% de travailleurs pauvres.

Les évolutions ne sont connues qu'avec un retard de 18 mois. Une projection a été réalisée : fait apparaître entre 07 & 09 une réduction du taux de 14% et de l'intensité de 4,5%.

Chiffres «à considérer avec une grande prudence».

Réactions

C/ indicateur pauvreté à 60% du revenu médian, ONPES & assocs : il réduit «mécaniquement la pauvreté» (revalorisé en fonction inflation)

M. Maurin, Dteur Observatoire des inégalités sceptique : le décalage des données est trop grand.

C/ taux de pauvreté monétaire relatif qui a augmenté de 2% : «les pauvres ont globalement vu leurs ressources diminuer» (FNARS)

Les assocs refusent les objectifs focalisés sur les catégories de populations les plus proches du seuil de pauvreté.

Déclaration Collectif Alerte + 7 syndicats.

Uniopss : «objectif très difficile à atteindre» sauf à prendre de nouvelles mesures d'ampleur.

FNARS : indicateurs recueillis avant la crise sont majoritairement en hausse ; «présentation trop optimiste des chiffres»

ATD Quart-monde : objectif modeste... ; seul point positif : 33% des demandes DALO ont abouti.

Interpelle M. Sarkozy sur la question des enfants et voudrait que la HALDE se saisisse du dossier.

Pauvreté, précarité, discrimination : nos éléments



Nous aimons le comparatif, vous le savez ; aussi recommanderons-nous sans surprise de lire les enquêtes au niveau européen. Vous verrez que le surendettement augmente, mais que l'on s'en préoccupe davantage : à suivre quand viendra la loi réformant le crédit à la consommation.

09 652 –ASH–16/10/09 p. 6 & *Le Monde* 14/10/19

Mme Lagarde veut encore «renforcer l'efficacité de la procédure de surendettement»

Le nb de dossiers a augmenté de 17% sur les 6 premiers mois de 2009 ; endettement moyen par dossier en progression de 15% de juin 08 à juin 09.

Rendre éligibles à la procédure surendettement les propriétaires de leur résidence principale.

Suspendre intérêts intercalaires : entre établissement de l'état du passif et le début de l'apurement des dettes.

Une mission est en cours pour identifier les difficultés et améliorer les relations entre les consommateurs surendettés et leurs banques.

Simplifier et dématérialiser les échanges entre secrétariats des commissions et créanciers.

La Banque de France proposera des formations.

09 703 –ASH–30/10/09 p. 23

Un manifeste réclame une «allocation eau» pour les plus démunis

L'Obusass est soutenu par la Fondation Abbé-Pierre, l'UNAF, la CLCV, la CNL... dans sa proposition d'une prestation pour les bénéficiaires de minima sociaux dont la charge d'eau dépasse 3% des ressources. (www.obusass-idf.fr)

09 617 –ASH–02/10/09 p. 25-26

La perception de la pauvreté en Europe à travers deux documents

Baromètre annuel IPSOS (In Convergences)

En France, Grande-Bretagne, Espagne et Pologne.

70% des personnes interrogées pensent que la précarité est en hausse. C'est en France qu'on le ressent de la manière la plus forte.

Près de 50% ont eu difficultés financières en 09.

Insee : qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? - économie et statistiques n° 421

74 privations listées : indiquer pour chacune si l'on juge intolérable qu'une personne la subisse

«Personne ne s'accorde sur le même panier»

La définition la plus large vient des pays les plus pauvres : Bulgarie, Chypre, Roumanie... Alors que les plus riches la limitent aux privations les plus vitales (Allemagne, Danemark, France...)

Mais l'incapacité à se soigner est perçue partout comme une privation de premier ordre.

France : consensus sur près 35% des privations (alimentation, logement...) mais celles liées aux loisirs et sociabilité ne sont pas considérées comme atteinte «aux besoins vitaux» alors qu'en Grande-Bretagne pauvreté et absence de réseaux amicaux... sont associées.

Les Français ont tendance à assimiler la pauvreté et grande exclusion...

Pourtant Fédération des Banques alimentaires: 29% des personnes accueillies sont «chômeurs, retraités, travailleurs pauvres»....

09 636 –ASH–09/10/09 p. 20

La pauvreté persiste en Europe

Rapport du Comité de la protection sociale

Le taux de pauvreté varie de 10% (Rép. Tchèque) à plus de 20% (Roumanie) : France 13%

L'aide financière aux ménages à bas revenus réduit le risque de pauvreté et l'impact des transferts sociaux reste important (disparités : 60% en Suède à 15% en Bulgarie ; 48% en France.

Insuffisant pour éradiquer la pauvreté : «le meilleur rempart» restant l'emploi ; avec un bémol, le foisonnement de contrats atypiques.

Recommande stratégies d'inclusion active et lutte contre la «segmentation du marché du travail»

Volet bibliographique

09 643 –ASH–09/10/09

Inégalités économique, inégalités sociales

Les inégalités économiques ne sont que la partie émergée de l'iceberg: scolaires, territoriales, santé... les cahiers français les étudient

Documentation française – 9,80 €

Santé dégradée, surexposition aux violences, et parcours biographiques difficiles pour un tiers de la population

Résultats de l'enquête Événements de vie et santé

DREES – Études et résultats n° 705

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



L'encellulement individuel, serpent de mer de la réglementation française... voyez vous-mêmes..

09 654 –ASH–16-30/10 & *Le Monde* 08-26/10/09

La loi pénitentiaire enfin adoptée par les parlementaires

Voir historique dans nos numéros 3 et 8

Consacre les droits des détenus

Les femmes (cf. un rapport - n° 1900) : accompagnement social pour mères détenues avec leurs enfants ; prise en charge sanitaire adaptée.

Les personnes handicapées moteur : pourront désigner un aidant de leur choix

Proposition à tout détenu lors de l'incarcération : bilan de santé confidentiel c/ consommation de produits stupéfiants, alcool et tabac.

Possibilité d'une visite trimestrielle au moins dans une unité de vie familiale ou parloir familial.

Inciter aux aménagements de peine et alternatives à la détention

Aménagements de peine possibles dès qu'existent des «efforts sérieux de réadaptation sociale» : le juge aura le dernier mot, jamais automatique.

Récidivistes condamnés à peine ≤ 1 an pourront bénéficier des mêmes aménagements que les condamnés à des peines ≤ 2 ans.

Alternatives à la détention : les 2 derniers tiers des peines ≤ 5 ans, pourront s'exécuter dans le cadre d'un placement sous surveillance électronique.

Aménagement des régimes de détention

Le parlement a rétabli le principe de l'encellulement individuel. Possible d'y déroger «si les intéressés le demandent ou si leur personnalité [le] justifie dans leur intérêt»

Mais possibilité d'y déroger en maison d'arrêt pendant 5 ans «en raison de la distribution intérieure des locaux ou du nb de personnes détenues» : 63 000 détenus et 35 000 cellules individuelles aujourd'hui....

Mais le texte garantit au condamné ou au prévenu qui demandera un placement individuel d'être transféré dans la maison d'arrêt la plus proche.

Les députés socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel d'un «recours blanc» (non motivé) et portant sur l'ensemble du texte. Des organisations (OIP, DHF, SM...) ont déposé auprès du Conseil un mémoire appuyant le recours : imprécision («laisse l'administration pénitentiaire régir seule les conditions de la détention») et restrictions aux libertés.

09 663 –ASH–16/10/09 – p. 38-39

**«Aide à la maîtrise pulsionnelle, un outil de plus»
Entretien avec Mme Bodon-Bruzel, psychiatre et responsable du SMPR de Fresnes**

Généralement appelée «castration chimique» : médicaments inhibant l'action de la testostérone.

Le traitement «permet de faire baisser la pression libidinale tant sur le plan quantitatif que qualitatif» (fantasmes déviants moins importants)

«Il faut que la personne reconnaisse son pb pulsionnel». Cela ne suffit pas. Il faut souvent travailler aussi sur l'impulsivité et l'agressivité, l'impulsivité faisant souvent passer à l'acte.

Dossier Étrangers



La «jungle» de Calais fait polémique : attendons-nous bien sûr à d'autres échanges de chiffres et sous ces chiffres il y a des gens. parvenons-nous toujours à l'intégrer? Le rapport de la Cimade revient sur le coût des expulsions et nous aimons cet angle de vue que l'on ne peut taxer d'angélisme...

Dans Santé voir «la barrière administrative, premier frein à l'accès aux soins» par MDM

09 642 –ASH–09/10/09 p. 30

Contestation du bilan officiel du démantèlement de la «jungle» de Calais – Voir n° 8

Gisti, Cimade, Synd. des avocats de France, Synd. Magistrature.... : font état d'irrégularités et sont dubitatifs sur le démantèlement des filières.

140 Afghans placés en centres de rétention, dont 132 libérés au 1° octobre... «La plupart des juges ont estimé que l'accès au droit d'asile a été bafoué»

Ministère : 129 placement et 89 remises en liberté au 28/09

Dans 60 cas, c'est l'âge qui a été invoqué

Ministère : 125 mineurs interpellés dont 92 toujours en centre d'accueil au 01/10 : un dispositif de «mise à l'abri», suivi personnalisé et orientation

Assocs : ils devraient relever d'une prise en charge de droit commun au titre de la protection enfance.

Demandent : plein accès à la demande d'asile avec droit au séjour le temps de l'instruction du dossier.

09 686 –ASH–23/10 & Le Monde 22/10/09

La France a renvoyé vers Kaboul 3 Afghans en situation irrégulière

Renvoi condamné par les assocs de défense des étrangers et plusieurs élus.

Le vol comprenait aussi 24 Afghans embarqués à Londres.

09 694 –Le Monde –30/10/09 p. 12

La Cimade : rapport 2008

Dénonce les conséquences de la politique du chiffre et souligne «le coût démesuré» de chaque reconduite (estimée à 27 000 €) - Voir un avis de la Cour des comptes dans le n° 7.

En 2008, 32 268 personnes placées en rétention dont un tiers a été présenté à l'embarquement, très souvent vers un autre pays européen (Dublin II) : «autant de personnes qui risquent fortement de revenir»...

09 611 –ASH–02/10/09 p. 17

La FNARS et la Cimade attaquent devant le Conseil d'Etat le logiciel de gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile

DN@ a pour objectif de permettre une meilleure adéquation offre/demande en CADA (géré OFII).

Traitement automatisé de données : responsables CADA doivent déclarer places dispos et transmettre infos sur personnes accueillies.

Les 2 organisations préoccupées par dérives potentielles (infos relatives au séjour, profession...)

09 621 –ASH–02/10/09 p. 29-31

Premier pas d'un réseau pour la santé mentale des réfugiés en Rhône-Alpes

En 2005, la DRASS confie une étude à l'Observatoire national des pratiques en santé mentale et précarité : Santé mentale et demandeurs d'asile en Rhône-Alpes : modalités cliniques et inter partenariales

Le réseau Samdarra est né en 2007 : rassemble des acteurs du soin et du social. Pour un réseau régional santé mentale – précarité – demandeurs d'asile, réfugiés

Définition commune de la santé mentale, annuaire des intervenants du champ de l'asile, charte...

Nous signalons dans le numéro 9

09 626 –ASH–02/10/09

Gens du voyage : une délibération de la Halde

Appelle le gouvernement à modifier la réglementation : que puisse être indiquée sur leur carte grise l'adresse du CCAS leur tenant lieu d'adresse de correspondance (actuellement commune de rattachement, parfois un simple code postal : ils ne reçoivent pas le courrier).

Délibération n° 2009 – 317

Mineurs isolés

Le médiateur de la République, M. Delevoye, préconise la création d'un fonds européen «pour accompagner les Etats dans [leur] protection.»

09 693 –ASH–30/10/09

Couples franco-étrangers : un guide juridique

Par Amoureux au ban public avec le Syndicat de la magistrature à destination des maires. Téléchargeable <http://amoureuxauban.net>

09 637 –ASH–09/10/09 – p. 19-20

La Commission européenne fait le point sur les actions en faveur des Roms

L'UE aide à leur mise en œuvre (financement ...). Sensibilisation aux discriminations, initiatives en faveur de la scolarisation, embauche d'instituteurs, médiateurs, travailleurs sociaux... d'origine Rom.

Représentent 275 millions entre 2000 et 2006.

Rapport présenté début 2010 et 2° sommet rom le 8 avril 2010 à Cordoue (présidence espagnole).

Volet réglementaire

09 696 –ASH–30/10/09

Instauration du fichier «OSCAR»

Décret n° 09-1310 du 26/10/09, JO 28/10/09

Traitement des données concernant les aides au retour : suivi, stats, éviter fraude.

Réforme du dispositif de bourses pour étudiants étrangers «méritants» (voir n° 2)

Arrêté du 19 octobre 2009, JO 28/10/09

Plus de titre de séjour à présenter, la bourse passe de 4 800 à 2 400 € par personne + autres modalités.



Flash métier : une étude sur le délaissement parental

09 644 –ASH–09/10/09 p. 8



Cette question est à d'actualité avec le projet de loi sur l'adoption mais elle est de toute façon centrale pour les travailleurs sociaux... et nous aimons toujours les comparatifs...

A la demande de la DGAS, analyse des conceptions et pratiques en la matière : Pays-Bas, Angleterre, Italie et Québec.

Tendance à «favoriser la continuité autour de l'enfant» (notamment à travers des formes d'adoption permettant le maintien d'un lien)

«De nombreuses questions restent à résoudre».

Mise en ligne sur le site de l'ONED.

Jeunesse : annonces, initiatives, informations...



Le Service civique, ce n'est pas forcément inintéressant, mais franchement, ça ne va pas changer non plus le cours des choses...

- Un titre sur les missions locales en Biblio du 16
- De nouvelles pistes du Conseil d'Orientation de l'Emploi afin de lutter contre la crise en Emploi
- Un tour d'horizon des dispositions prévues dans la loi sur la formation en Législation

Plan pour la jeunesse : nouvelles critiques et quelques précisions (Cf n° 8)

09 634 –ASH–09/10/09 p. 27-28 + 20 & Gaz Com 12/10/09

Extension du RSA aux moins de 25 ans ayant travaillé 2 ans dans les 3 dernières années

ADF : «doit s'adresser à toutes les personnes se trouvant dans la même situation» ; «une fois de plus», les Dpts n'ont pas été consultés.

Synami-CFDT : déplore «conditions drastiques»

Noter qu'elle prendra effet au 1° janvier 2010

Logement

UNHAJ : rien n'a été dit sur la nécessité d'augmenter l'offre de logements»

A noter : M. Hirsch a signé un protocole de partenariat avec la Fondation de France

Soutenir expérimentations sur l'accès au logement des jeunes : bail accompagné, sous-location...

12 expérimentations ont été retenues en juillet.

Scolarité-formation

Fondation d'Auteuil : salue volonté de réforme du système d'orientation

SNES-FSU : l'orientation scolaire [se réduit] à la préparation à l'insertion»

Synami-CFDT : les 40 millions alloués aux ML seront insuffisants pour l'accompagnement désiré.

Les 80 millions alloués au CIVIS : pour combien de jeunes ? quelle part pour l'accompagnement ?

Cnajep et ADF : sceptiques sur la somme annoncée de 460 millions. Suffisant ?

Vers l'instauration d'un service civique «simplifié et attractif»

09 691 –ASH–30/10/09 p. 16-17

Les sénateurs ont adopté une proposition de loi instaurer un cadre juridique rénové.

M. Hirsch table sur une entrée en vigueur «au premier semestre 2010»

Unifier les dispositifs actuels : consacrer le rôle du volontariat civil et accentuer son attractivité auprès des jeunes.

Il devrait être accessible à toute personne de plus de 16 ans : mission d'intérêt général avec «indemnisation ajustable» (non imposable) et couverture sociale adaptée ; valorisée dans le parcours de formation (attestation).

Procédure d'agrément de l'organisme d'accueil simplifiée.

Objectif : 10 000 jeunes en 2010 et d'ici 2015, 10 % d'une classe d'âge (70 000 jeunes).

Pour un bon usage de l'informatique dans l'action sociale : les recommandations du CSTS

09 635 –ASH–09/10/09 p. 16-17



Une mise au point qui a le mérite d'exister mais qui prêche des convertis ? C'est un peu ce que nous ressentons.

Commission éthique et déontologie : «le travail social ne peut s'inscrire dans une logique informatique de réponses formatées ni dans une logique mécanique de relevé de signalements»

Utilité certaine mais «risque sérieux» c/ confidentialité et protection libertés individuelles

Autres dangers : «approches standard» et «constitution de banques de données dont on ne peut préjuger de l'usage ultérieur»

Informers les usagers, ne demander que l'info potentiellement utile pour eux, veiller à ne partager que ce qui «nécessaire et suffisant» (question du secret professionnel)

«Ne pas confondre excès et pertinence de l'information»

Veiller à la formation des cadres sur ces points.

Mutualisation des places d'hébergement : la Maison de la Veille sociale à Lyon

09 674 –ASH–23/10/09 p. 38-41



On peut en faire, des choses, et vous le savez bien. C'est un bel exemple.

Dispositif unique en France : coordonne l'accès aux structures d'hébergement, hors urgences, sur tout le Dpt du Rhône.

Pour répondre aux exigences du DALO qui impose une

obligation, la DDASS sollicite les assoc fin 2007 : réfléchir à une plate-forme d'orientation des demandes (hors 115, elles ne sont pas régulées).

Dès l'été 2008, sont menés des entretiens dans le cadre du DALO, avec les personnes ayant demandé un hébergement auprès commission médiation : le diagnostic élaboré est renvoyé à la commission.

Il apparaît qu'il faut «mutualiser l'offre de places et unifier les méthodes de diagnostic»

La MVS ouvre en janvier 2009 : 1 coordinatrice et 1 secrétaire FNARS, 1 travailleur social et 1 agent d'accueil (MAD municipalité), épaulés par 40 travailleurs sociaux des 35 structures participant au dispositif, pour réaliser entretiens en binôme.

Toutes les personnes en quête d'hébergement ne passent pas par la MVS : 115 pour l'urgence et les institutions gardent parfois leur filière (publics spécifiques...) ou une partie de leurs places.

Les demandeurs sont reçus en entretien et un dossier est rempli : la personne en conservera une copie et l'original ira à l'établissement d'accueil.

Après chaque demi-journée d'entretiens, débriefing des 4 travailleurs sociaux de permanence : élaborer hypothèses d'orientation, voire proposer un suivi en lien avec le référent.

Chaque jeudi réunion de régulation entre la coordinatrice et les cadres des établissements d'accueil : sont mises en lien offres et demandes.

La MVS a en permanence environ 400 dossiers....

Beaucoup d'offres sont refusées : les gens ont déjà trouvé ou ont peur des structures collectives...

«Accepter de se retrouver dans un CHRS... nécessite d'être accompagné (...) pas assuré dans le système actuel»

Constats : difficultés à loger certains publics (femmes enceintes, familles monoparentales...); la mise à disposition de travailleurs sociaux par les structures n'a pas posé de pb et le diagnostic partagé fonctionne bien ; les institutions se sont habituées à accueillir des personnes qu'elles n'avaient pas rencontrées.

Un effet pervers ? la concentration de toute la demande sur une plate-forme suscite beaucoup d'espoir mais il n'y a pas eu de création de places... et il faut souvent préparer les gens à attendre....

Éléments du projet sur le site de la FNARS

Un dispositif d'insertion pour salariés précaires : travailler mieux pour vivre mieux

09 705 -ASH-30/10/09 p. 32-35



C'est bien... nous remarquons une fois de plus une ligne de fracture entre des intervenants qui travaillent sur l'importance du «sur mesure» et les catégories qui néanmoins se maintiennent dans des dispositifs institutionnels, qu'il faut contourner pour qu'ils fonctionnent en quelque sorte ?... On aimerait avoir un bilan quand le recul le permettra.

Agir sur les transitions professionnelles (ATP), programme expérimental adossé au PLIE de Cergy-Pontoise (01 30 32 35 35) : «appliquer aux salariés précaires en l'adaptant à leurs contraintes». Dans le cadre d'un appel à projet du Haut Commissaire aux solidarités actives.

Ouvert en octobre 2008, il se fixe d'accompagner 60 bénéficiaires par an (atteint en avril 2009) : accompagnement pendant 2 ans et taux de sorties positives de 60% (soit CDI temps plein au moins 13 mois ou 2 DCI temps partiel ou contrat

professionnalisation de plus d'1 ans dans un secteur offrant de bonnes chances d'embauche).

Le Credoc est chargé de l'évaluation.

ATP est né de plusieurs constats locaux : les indicateurs d'exclusion ont doublé, la présence des travailleurs dits pauvres, et les offres d'emploi atypiques se multiplient (jusqu'à 70% des propositions)

Le service public de l'emploi s'occupe des gens sans emploi. Ces salariés pauvres ou précaires «sont un point aveugle des politiques de l'emploi» (PLIE) et ils sont souvent exclus des dispositifs (trop près de l'emploi pour le PLIE, pas assez pauvres pour le RSA....).

Les professionnels de l'insertion pris entre urgence et emploi de qualité : le premier objectif est de trouver un emploi, même précaire. «Les politiques actuelles visent des objectifs à court terme de réduction des chiffres du chômage»

L'appel à projets est une occasion de travailler sur «ce public des actifs pauvres» : la mise en œuvre est difficile «notre public ne s'identifie pas aux termes de travailleur pauvre»

Pourtant les stat d'ATP tracent des portraits «plutôt plus en difficulté que l'image présenté par l'Insee»

Orientations par les partenaires à 90%.

Le Credoc constate que le partenariat est solide.

On travaille d'abord sur les feins à l'emploi : logement, santé, garde des enfants....

Puis à l'entrée dans le dispositif, un contrat est signé : faire du bénéficiaire «un partenaire de la recherche d'emploi».

Suivi à la carte : rendez-vous programmés selon les besoins de chacun (degré d'autonomie, horaires...) ; rendez-vous tardifs, bureau mobile...

«Nous sommes des artisans»

La qualification professionnelle est au cœur de la démarche, «les employeurs sont très attachés au diplôme» mais sur 2 ans les formations longues sont exclues. Les montages sont donc très fins (portant sur un module d'un diplôme par ex.)

Liens très étroits avec les entreprises qui font la force du programme. Espace de négociation qui repose sur la confiance des employeurs, y compris après l'embauche. Rassurance employeurs et salariés.

Malaise dans l'éducation spécialisée

09 656 -ASH-16/10/09 p. 19-20



Un cri du cœur dit toujours des vérités et la souffrance des professionnels est bien là c'est vrai, et qu'ils devraient se mobiliser davantage aussi. Mais nous ne pouvons dissimuler que pour nous ce texte a aussi un parfum de passé, nous l'aimerions davantage construit en forme d'équilibre entre ce qu'il n'est pas permis d'abandonner et ce qu'il n'est pas possible d'éviter.

Par M. Bertrand, Dteur du SIOAE (AVVEJ Paris)

Réponse à J.F Duvic - (voir n° 8)

Pourquoi ne pas revoir les formations ? Les changements sont continuels, de référentiels en lois.

M. Duvic utilise des termes issus de l'entreprise : «ateliers de développement personnel» et autres coachings.

Mais l'éducation spécialisée vit une crise d'identité qui explique avec «quelle facilité le discours de l'entreprise» l'a envahie.

On se réfère à une «commande sociale» là où le travail social répondait à une demande sociale.

Le référentiel 2007 n'a pas suscité de débat parmi les professionnels (on y parle de donneurs d'ordre, de commande...) et «a été construit dans les coulisses des ministères»

«La culture professionnelle tend à disparaître sous l'emprise d'experts venus d'ailleurs» et filtre une «nouvelle idéologie»,

avec des mots consensuels qui remplissent «le vide conceptuel»

Éthique, par ex, que l'on rencontre à tout bout de champ sans définition appliquée.

M. Goris suggère la construction d'une «clinique authentiquement éthique, à même de solliciter l'écoute du praticien, son aptitude à entendre les besoins et les désirs du patient, un discernement moral et une réflexion critique que ne fournissent ni les lois de la science ni celles du droit»

Mais nous sommes envahis par le culte du résultat.

Les professionnels ont besoin d'un environnement pacifié et bienveillant or ils ont un sentiment d'insécurité : usagers difficiles, transformation de repères, contradictions entre prescriptions et travail réel, défaut de reconnaissance.

On ne peut se contenter d'opposer passé et présent : il faut une réflexion collective avec l'ensemble des professionnels (et se garer de la technocratie).

Il faudrait marquer une pause dans les réformes et que les professionnels se mobilisent pour penser les métiers de demain.

Pourquoi pas de nouveaux état généraux et pourquoi pas «un Grenelle du travail social» : réaffirmer la volonté de faire vivre un modèle professionnel original.

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous aimons l'accueil de jour de Bondy... et la péniche bien sûr.

Un centre éducatif renforcé fluvial : de la dérive à l'amarrage

09 658 –ASH–16/10/09 p. 34-37



La Péniche Bosco (sur la Garonne) : redonner un cadre à 6 jeunes récidivistes ; séjour de rupture de 7 à 14 semaines où ils deviennent mousses ; «80% des mineurs placés en CER le sont à la suite de plaintes d'éducateurs pour violence».

«Un cadre contenant, qui fait baisser la violence ; et symbolique, pour éviter la position de supériorité des adultes»
Autorégulation : si un jeune ne prépare pas le repas, tout le monde mange du pain et des fruits... Un cahier de doléances à leur disposition : idées, envies...

«L'éducatif renforcé, et pas répressif, est un challenge permanent»

Pb : faiblesse de la coordination en amont et aval.

Assoc Don Bosco : 05 56 75 78 78

Un chantier d'insertion à Rungis

09 622 –ASH–02/10/09 p. 32-35

L'ANDES met en place des structures d'insertion dans les grands marchés nationaux pour approvisionner épiceries sociales en produits frais.

Exemple du Potager de Marianne à Rungis qui essaime déjà. Un prévu à Perpignan en octobre et dès 2010 à Nantes et Marseille

Accompagner les femmes enceintes en difficulté : le Safed de Rennes – 02 99 28 89 50

09 624 – Lien Social n° 944 – 08/10/09 – p. 11-14

Équipe pluridisciplinaire : prendre en compte la détresse des femmes, garantir le suivi des grossesses et limiter les risques pour l'enfant à naître.

Délai d'IVG dépassé, grossesse non désirée, prise de produits, projet d'accouchement sous X...

Un soutien à la parentalité à Bondy (93)

09 638 –ASH–09/10/09 p. 42-45



Service d'accueil de jour (SAJ) dépendant ASE.

Lie prévention et protection enfance en soutenant les familles. Travail en collaboration avec les familles à qui les intervenants restitueront ce qui a été rapporté par les partenaires et ce qu'ils pensent.

Accueil collectif : activités partagées. S'appuyer sur les ressources constatées. Groupe de parole proposé une fois par mois.

Les détracteurs : primauté aux parents. Mais des signalements sont faits... et «on ne peut protéger un enfant sans prendre soin de ses parents»

01 48 49 53 18 - 2 autres projets de SAJ en cours.

Réhabiliter la notion «d'expertise» en travail social

09 708 –ASH–30/10/09 p. 26-27

Par Mme Simondi, docteur en sciences de l'éducation, ancienne AS

Cette notion véhicule des représentations négatives, comme le faisaient les notions de projet d'évaluation dans els années 80.

Pourtant elle est prescrite, par ex. réforme 2004 du diplôme d'AS, mais sa validation n'est «pas encore tout à fait stabilisée». Pistes d'explications.

Sécurisation des SSIG : premiers éléments de réponse française - Voir numéro 4

09 655 –ASH–16/10/09 p. 19-20

Un point sur les opportunités dont le collectif SSIG est décidé à se saisir pour faire avancer la reconnaissance de ces services. Traité de Lisbonne notamment et transposition en droit interne. La mission Janvier conclut que la majorité des structures sont exclues du champ de la directive et se montre rassurante.

Les services d'aide à domicile pris en tenaille

09 639 –ASH–09/10/09 p. 32-33

Par Mme Carlotti, assoc Dom-Hestia Assistance

L'ANESM produit des recommandations de bonnes pratiques en soulignant la complexité de l'accompagnement des plus fragiles et l'ANSP encourage le développement de ces services sans prendre en compte la spécificité du public.

A noter : l'UNA «dénonce un système de financement à bout de souffle» (ASH 30/10 p. 25)

«La prestation doit être au cœur des services à la personne»

09 706 –ASH–30/10/09 p. 36-37

Entretien avec Mme Debonneuil, inspectrice générale des finances

Ces services peinent à décoller : il faut les industrialiser en créant une culture commune assoc/entreprises.

AMP : Accompagnateurs au quotidien

09 707 –ASH–30/10/09 p. 28-31

Protection des majeurs : le défi de la formation pour les mandataires judiciaires

09 662 –ASH–16/10/09 p. 30-33

Profession unifiée depuis le 1° janvier 2009 avec certificat national de compétence nécessaire à l'exercice de l'activité. Gageure pour tout le monde car les délais sont courts.

Le service social du travail : «incontournable pour prévenir les risques psychosociaux»

09 619 –ASH–02/10/09 p. 22

Entretien avec Mme Kibler, membre de la commission «travail» de l'ANAS.

Positions de l'Aforts, de l'ANAS et de l'ONES

09 613 –ASH–02-16/10/09 (& 30 pour l'ONES)



Un point sur les démarches entreprises... mais rien de tangible pour l'instant en terme de résultat, et une étrange impression de dilution dans le réel.

L'Aforts saisit le président de la République et l'ANAS demande des mesures urgentes

Voir n° 7 et n° 8

Toujours pas de garanties sérieuses sur le financement de cette mesure, qui d'après l'Aforts, représente 25 millions d'euros par an.

C'est un poids que les Dpts ne sont pas tenus de prendre en charge et qui concerne cette fois, la quasi-totalité des diplômés de niveau III.

Craets : «tout début septembre, de nombreux étudiants avaient commencé leurs stages et se sont vu annoncer [leur] suspension»

Rendre l'accueil des stagiaires obligatoire, pour rendre la dépense opposable aux financeurs ? Proposition faite par Aforts & GNI : sans suite...

L'Aforts écrit à M. Sarkozy

Lui demande «de régler [cette question] le plus rapidement possible (...) Il en va du devenir du travail social dans notre pays».

L'ANAS demande «de manière urgente»

Mise en œuvre effective du droit des étudiants niveau III à bénéficier de la gratification quels que soient leur statut et celui du site qualifiant «dès le 1° jour du 3° mois de stage» (et facilités pendant les 2 premiers mois).

Moratoire pour l'année 09-10 avec assurance de financements pour l'année suivante.

Dérogation pour étudiants AS 3° année : qu'ils puissent se présenter au DEASS 2010 s'ils n'ont pas effectué la totalité de leur stage

Un comité de pilotage sur cette question mis en place par la DGAS.

Mais les branches professionnelles restent discrètes.

L'ONES : «le moment est venu de l'action»

Pour l'instant peu d'échos : rien à avoir avec la contestation du début 2008 quand les stages ont été gratifiés à partir de 3 mois. Et ce malgré les interpellations : GNI, Aforts, ONES, ANAS.

Représentants des employeurs et syndicats de salariés semblent absents du débat.

Il n'y a pas eu cette fois-ci d'effet de surprise mais une certaine lassitude ; et le morcellement du secteur entraîne une diversité de stratégies.

Le réveil risque d'être brutal : la mesure concerne la quasi-totalité des diplômés III.

L'ONES a écrit aux Pdts ANAS, FNEJE, France ESF et Unaforis pour proposer une action collective

Pénurie de stages : une menace pour l'avenir des professions sociales (3 points de vue)

09 677 –ASH– 23/10/09 - p. 29-32



Nous traitons surtout la première intervention puisque les deux autres sont axées sur la profession d'AS mais nous vous engageons à lire les 3 car ils vous interpellent,

vous les travailleurs sociaux en poste. C'est parfois bouleversant, c'est à lire.

Le «grand gâchis»

M. Poirier, responsable de formation à l'EFPP

Les difficultés liées à la gratification concernent toutes les filières ; l'idée de gratifier un stage est positive, mais à quel prix ?

Liste non exhaustive des pbs : des Dpts refusent de gratifier ; des établissements n'ont pas les moyens d'accueillir des stagiaires ; d'autres ont réduit leur quota ; la recherche de stage est devenue une condition de poursuite des études et non plus une dynamique formative ; la confusion règne entre les établissements où la gratification est obligatoire et les autres ; la gratification induit parfois des relations d'employeur à employé ; les associations employeurs sont absentes de ce débat et les syndicats ne le relaient pas ; telle quelle la gratification est en contradiction avec la réforme valorisant les terrains de stage, «sites qualifiants»

«Aucun véritable dialogue ne s'est engagé avec le gouvernement sur cette question.» et sans rapport de force l'Etat ne s'emparera pas de cette question ; seule une loi éviterait les disparités.

Devons-nous refuser de faire passer les diplômés ou rechercher des solutions avec nos réseaux ?

Et qui sera en mesure de fédérer ?

«La profession d'AS peut disparaître !»

Mmes Ucciani et Teychené, IRTS PACA-Corse

Inquiétude sur l'avenir de ce type de formation si on ne peut plus apprendre le métier sur le terrain : promotions trop importantes, conditions de travail difficiles sur les terrains ... et gratification !!!

Pourtant l'accueil de stagiaires est symbolique aussi de la profession : solidarité, engagement...

«Nous devons tous nous mobiliser (...) étudiants, professionnels, (...) employeurs, formateurs»... et nous interroger sur ce que nous voulons.

«Il faut défendre la formation d'AS»

M. Cacciari, AS en formation IRTS PACA-Corse

Encore 20 étudiants sans stage de 3° année sur 80 élèves. Il y a urgence pour présenter le diplôme.

Et cette situation concerne tout le secteur.

Les stages jouent un rôle essentiel... c'est de l'intérêt des usagers qu'il est question.

Symptomatique du manque de considération pour nos professions.

«Nous voulons prendre la parole (...) et attendons une mobilisation» (professionnels, élus, universitaires, responsables...) Nous interpellons les professionnels du service social.

Professions sociales et établissements



La grande question du moment, c'est la gratification des stages à partir de deux mois mais elle fait l'objet d'un traitement séparé car les articles sont très nombreux et très intéressants. Ici des notations plutôt... mais que nous vous recommandons.

09 618 –ASH–02 & 09/10/09

Un flash sur les négociations CC 66

Suspendues décision du Ministère : les syndicats demandant que les séances sur classifications et rémunérations se tiennent sous son égide.

Commission du 22/09 a porté sur la présentation de «l'enquête

emploi» 2007 (Unifaf)

Le ministère du Travail répond favorablement à la demande des syndicats : les négociations se poursuivront sur les bases arrêtées au mois de juin.

Prochaine séance le 29 octobre 2009.

09 666 –ASH–1610/09

Le SOP et le SNASEA devraient devenir le «Syneas»

«Syndicat des employeurs associatifs action sociale et santé», dès le 1^{er} janvier 2010.

Séminaire de Formation

Demain, quelles politiques sociales de solidarité ?

Initiative Cédias, MP4-Champ social & Mouvement pour un humanisme laïc (MHL).

14 matinées programmées jusqu'en 2012.

Un bi-bimestriel destiné aux AMP

DOC'AMP est rédigé par des professionnels de terrain, des médecins, des ES et des journalistes

Favoriser partage d'expériences et débats internes

09 667 –ASH–1610/09

Guide de l'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale

Publié par le comité interministériel des villes.

Évaluation en 2007 (5 structures).

Présenté en fiches pratiques : pourquoi évaluer ; comment évaluer ; quelles restitutions et suivi ?

Propose un référentiel de l'utilité sociale et des exemples d'outils de collecte de données.

09 685 –ASH–23/09

L'Usgeres s'engage dans la prévention des risques professionnels

Après le programme lancé par l'UNA, l'Usgeres publie en partenariat avec Chorum 10 fiches pour aider les employeurs. (<http://cides.chorum.fr>).

Risque majeur : contraintes physiques mais aussi risques psychosociaux liés à l'organisation du travail. Implication, manque d'autonomie et de moyens des associations + horaires atypiques.

Vos diplômes

09 649 –ASH–09/10/09 p. 16

Suppression du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation

Décret n° 2009-1153 du 29/09/09, JO 01/10/09

Remplacé par le DDJEPS (niveau III).

Éléments sur le handicap



Nous avons l'habitude de saluer la pugnacité des intervenants dans le secteur du logement; nous pouvons en dire autant ici...

En Santé : Mieux intégrer le VIH dans les politiques du handicap

09 700 –ASH–1610/09 – p. 10-11

La circulaire sur la continuité de l'accompagnement scolaire est parue

Circ. 09-135 – BOEN n° 39 – 22/10/09

Qui précise notamment les modalités permettant à des assocos de réembaucher les AVS. (Voir CL n° 8.)

L'APF souhaite que les enseignants soient mieux formés à l'accueil des élèves handicapés (courriers à M. Chatel et Mme Péresse)

09 664 –Gaz Com–12/10/09 p. 16

Plusieurs MDPH ont déposé des recours contre l'Etat devant le tribunal administratif

Les 10 millions annoncés cet été sont versés au titre de 2009 et non de 2008... et même avec cela, la dette pour 2009 est de 19 millions.

Après celles des Ardennes et du Finistère, la MDPH de Seine-et-Marne a décidé de déposer un recours.

09 684 –ASH–1610/09 - p. 8-9

L'APF interpelle M. Sarkozy sur la précarité des personnes handicapées

Courrier 13/10 : critique imposition IJSS accidents travail ; dénonce hausse forfait hospitalier ; les 25% revalorisation AAH sont insuffisants (= 776 €) ; demande suppression franchises médicales ; augmentation plafond CMU...

09 702 –ASH–09 & 30/10/09

ESAT : les tarifs plafonds 2009 sont fixés

Arrêté du 08 septembre 2009, JO. 03/10/09

Tarifs plafond de référence = 12840 € mais il est modulé pour tenir compte des coûts particuliers associés à certains handicaps

APF et Andicat critiques envers cette démarche : «logique de tarification de la pathologie».

Volet réglementaire

09 – 648 –ASH 09/10/09

Arrêté fixant la nouvelle composition du CNCPH, dont la composition s'élargit

Arrêté du 5 octobre 2009, JO. 06/10/09

09 668 –ASH–1610/09 - p. 8-9

Précisions sur la prolongation des contrats aidés et des CDDI pour les travailleurs handicapés

Instr. DGEFP n° 09-36 du 31/07/09 à paraître BO

09 701 –ASH–30/10/09

Précisions de la DGEFP sur la mise en œuvre de l'obligation d'emploi

Circ. DGEFP n° 09-41 du 21/07/09 à paraître BO

Le décret sur l'accessibilité des lieux de travail est enfin publié Décret n° 2009-1272 du 21/10/09, JO 23/10/09

35 millions d'euros pour le premier schéma national «handicaps rares»

Arrêtés des 16&19 octobre 2009, JO. 23&25/10/09



Le Parlement adopte la réforme de la formation tout au long de la vie 09 – 675 – ASH 23-30/10/09



Les détails à venir avec parution du texte... bien sûr.

Création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels :

Succède au fonds de péréquation ; financement d'actions de formation et de préparation opérationnelle à l'emploi.

Prolonge et étend l'expérimentation du contrat de transition professionnelle (40 bassins d'emploi)

Alternance : contrats professionnalisation étendus aux bénéficiaires RSA, ASS, AAH ; dispositions en faveur de l'apprentissage.

Emploi des jeunes : interdiction des stages hors cursus et gratification au bout de 2 mois ; développement de la formation par l'alternance ;

Décrochage scolaire : collèges, lycées et CFA devront transmettre aux ML ou à Pôle emploi les coordonnées des «décrocheurs»

Évaluation obligatoire des résultats des missions locales (insertion professionnelle et sociale)

Pose le principe d'une couverture «complète et équilibrée» du territoire par les «écoles de la 2^e chance» (ouvertes aux jeunes de 16 ans).

Accès individuel à la formation : renforce le DIF en prévoyant sa «portabilité»

Base légale au bilan d'étape professionnel qui peut être renouvelé tous les 5 ans et au «passport orientation et formation» : recenser les infos sur formations, qualifications, expériences de chacun...

Loi à paraître

Des sénateurs socialistes sont saisi le Conseil constitutionnel sur l'art. 53 qui prévoit le transfert des 920 salariés de l'AFPA à Pôle emploi.

Notre sélection dans le numéro 9



09 – 625 – ASH 02/10/09

Décret fixant les montants et les règles d'octroi de l'aide à la mobilité dans le parc social

Décret n° 2009-1141 du 22/09/09, JO 24/09/09

Favoriser libération de logements sous-occupés : aides aux déménagement, transferts d'abonnements (eau, tel...), travaux réfection + accompagnement social si nécessaire.

La prime pour l'embauche en CDI de jeunes stagiaires est prolongée jusqu'au 30 juin 2010 - Peu d'émules depuis avril. Voir n° 6

09 – 648 – ASH 09/10/09

Décret étendant le CTP à 4 nouveaux bassins d'emploi

Décret n° 2009-1163 du 01/10/09, JO 02/10/09

09 – 669 – ASH 16/10/09

Arrêté portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat

Arrêté du 2 octobre 2009, JO 11/10/09

09 – 682 – ASH - 23/10/09

Décret fixant à 7 521,11 € le plafond de ressources annuelles pour l'octroi de la CMU

Décret n° 2009-1251 du 16/10/09, JO 18/10/09

Avis relatif à l'indice de référence des loyers du 3^e trimestre 2009 (JO 16/10/09)

09 – 695 – ASH - 30/10/09

Arrêté autorisant la création d'un répertoire national des assoc

Arrêté du 14 octobre 2009, JO 24/10/09

Une promesse de la 1^e conférence nationale vie associative (2006) : permettre des stats et simplifier les procédures applicables aux assoc.

Décret précisant les conditions d'octroi de subventions pour la création de résidences hôtelières à vocation sociale et d'établissements d'hébergement

Décret n° 2009-1293 du 26/10/09, JO 27/10/09

Les cahiers juridiques des ASH



09 – 646 – ASH 09/10/09 – pp. 51-67

Le projet de loi de finances 2010

Pas de hausse d'impôts pour les ménages mais des mesures «d'équité fiscale»

Ministères «au régime» : en augmentation, Justice, Enseignement supérieur et recherche ; l'emploi est préservé

09 – 681 – ASH 23/10/09 – pp. 47-55

La loi «hôpital, patients, santé et territoires»

Création des ARS

Réorganisation de la politique régionale de santé



Un beau dispositif présenté en travail social
Travailler mieux pour vivre mieux...

21 600 demandeurs d'emplois supplémentaires en septembre

09 687 - ASH - 30/10/09 p. 13-14



Voilà : nous ne commentons plus. Nous dirons simplement que la situation est pire à présent pour les «seniors» que pour les jeunes.

Catégorie A : + 0,8% en 1 mois (+ 25,1 % en 1 an)

Catégories A/B/C (tenus faire actes de recherche d'emploi) : + 1,2 % en 1 mois (+ 20,8 % en 1 an).

Avec les catégories D & E on atteint 4250 100 personnes inscrites à Pôle emploi.

Moins 25 ans + 0,1 % en 1 mois

+ 30,2 % en 1 an

Entrées à Pôle emploi (A/B/C/) : + 2,1% en 1 mois (+ 12,2 % en 1 an)

Sorties : - 0,9 % en 1 mois mais + 8,5% en 1 an

20% des demandeurs de catégorie A ont des droits ouverts au RSA.

DARES – Infos synthèses 44.1

Le gouvernement : cette tendance «devrait se poursuivre plusieurs trimestres».

Les nouvelles pistes du Conseil d'Orientation de l'Emploi afin de lutter contre la crise de

l'emploi

09 689 - ASH-30/10/09 p. 12-13



Ce n'est pas inintéressant. Ce n'est pas non plus structurel, mais si c'était suivi ce ne serait pas si mal.

Nouvelles propositions adoptées le 21 octobre, font suite à celle de mai dernier (voir n° 5)

Attention particulière aux plus vulnérables

Salariés sans qualification : modules de formations pour acquérir les savoirs de base.

Salariés ne parvenant pas à obtenir un emploi stable : suggère un contrat association allocation, accompagnement et formation le cas échéant (en contrepartie de certains engagements d'insertion).

Améliorer l'emploi des jeunes

L'identification de contrats passerelle au sein des CAE (voir n° 7) est une bonne chose (acquérir expérience transférable dans le secteur marchand).

Propose des «contrats passerelle qualifiants» : dégager des qualifications professionnelles.

Cela permettrait de sortir du seul «traitement social du chômage des jeunes.

Pour les jeunes des ZUS

Mettre en place une aide spécifique à la mobilité (prise en charge des frais déménagement et/ou logement).

Et des actions de formation préparatoires au travail : conventions avec Pôle emploi sur la base du volontariat de salariés rémunérés.

Élargir périmètre des employeurs potentiels de contrats aidés : grandes entreprises publiques avec objectifs d'embauche de jeunes habitant en ZUS.

Nous retenons dans le n° 9



09 - 61 - ASH 16/10/09 - p. 7-8

Accompagnement renforcé des chômeurs : bilan des expérimentations de 2007 plutôt positif

Expérimentations Unedic et ANPE pour les demandeurs d'emploi présentant des risques de chômage de longue durée.

Accroissement des sorties à l'horizon de 6 et 12 mois, et généralement vers des emplois durables.

Pilotage «contrasté selon les territoires» (niveau régional et local)

09 - 699 - ASH 30/10/09

Le reclassement professionnel des salariés licenciés pour motif économique

Comparaison entre les différents dispositifs.

DARES - 1° Infos 1° synthèses n° 43.3

09 - 683 - ASH 23/10/09 - p. 25

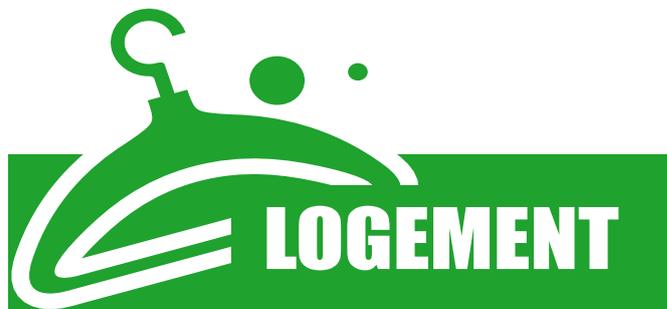
Pôle emploi débordé : ses salariés et les chômeurs protestent

Grève le 20/10/09 ; les syndicats dénoncent des conditions de travail «inacceptables» : fusion «à marche forcée» + surcharge travail due à la crise.

1 suicide et 5 TS sur le lieu de travail reconnus par la direction qui annonce une «négociation sur la prévention du stress»

M. Wauquiez : juge que les difficultés sont dues à la crise et affirme vouloir écouter les salariés.

MNCP : les radiations suite à des dysfonctionnements se multiplient ainsi que des refus d'accueil car le service est débordé.



Voir en Travail social la Maison commune

DALO : le comité de suivi tire le signal d'alarme

09 688 - ASH-30/10 p. 5-6 & Le Monde 31/10/09



Voilà une chose qui avait été prévue de longue date... et qui se vérifie. C'est absurde.

Le DALO «permet de reloger ou d'accélérer le relogement de personnes qui étaient en situation d'échec» et «fait bouger les pratiques»

Mais «ce droit n'est pas assumé partout, et notamment en Île-de-France»

Déficit persistant d'information et d'assistance

Rythme des recours amiables plutôt en hausse : près de 100 000 ménages ont saisi une commission de médiation depuis janvier 2008 (dont près des deux tiers en Île-de-France).

Le déficit d'information se voit au taux important de rejet et aux disparités (dans certains Dpts très peu de dossiers).

L'instruction des recours est très inégale : délais réglementaires de décision parfois dépassés.

Recommande : actions de formation des travailleurs sociaux et réunions de concertation.

Obligation de résultat loin d'être respectée

Le préfet doit assurer relogement ou hébergement des ménages déclarés prioritaires.

Logement : 7 250 ménages sans offre dans le délai légal (dont 6 500 Île-de-France dont 5 500 à Paris)

Hébergement : 1 200 personnes sans offre dans le délai légal

Le comité appelle le gouvernement à «engager la bataille de l'offre».

Mobiliser l'offre existante de logement sociaux ; mobiliser logement privés en zone tendue ; renforcer l'effort budgétaire de l'Etat ; programme de production de logements sociaux.

En 2012 le DALO bénéficiera à tout demandeur de logement social en attente depuis un délai anormalement long...

Fondation Abbé-Pierre : les expulsions continuent bien que les personnes menacées d'expulsions soient prioritaires.

ANGV : à quelques jours de la trêve hivernale une pétition rappelle que les gens du voyage ne bénéficient d'aucune protection pendant cette période (coupure d'eau, expulsions).

«Chantier national prioritaire» : le baromètre associatif toujours dans le rouge

09 614 - ASH-02/10/09 p. 24-25 & Gaz Com 05/10



C'est consternant d'autant plus que les

diagnostics sont disponibles depuis si longtemps... que dire ?

4° baromètre de suivi des «100 mesures» proposées par 32 assoc's il y a 2 ans et partiellement reprises par le gouvernement. Mesurer écart entre actions entreprises et «mesures urgentes qui manifesteraient la volonté de mettre en place une réelle politique de logement»

La concertation est réelle, notamment avec le préfet délégué général à la coordination mais «que des dossiers soient ouverts ne suffit pas, il faut des mesures concrètes» (Fdtion Abbé-Pierre)

* **2 mesures effectives** : renforcement des outils de veille et diagnostics des besoins de modernisation des centres d'hébergement (Dpts)

* **29 mesures engagées.**

Demandes : moratoire sur expulsions locatives pour 09-10 (en dédommagement les propriétaires) ; revalorisation immédiate des APL de 12%

Regrets : pas d'engagements interministériels (ministère justice par ex.)

Dossier hébergement manque de coordination ; l'humanisation souvent simple mise aux normes ; inquiétude sur les crédits 2010 ; manque de places criant ne permettant d'assurer ni le principe de continuité, ni celui de l'accueil inconditionnel.

«On est encore à l'aube d'un nouveau plan hivernal» (FNARS)

Le gouvernement a engagé le 21/09 le chantier de la «refondation» du système de prise en charge des sans-abri... Voir n° 6

Bilan DALO : sur 100 000 dossiers présentés, 60 000 étudiés et 30 000 jugés non recevables.

Entre 8 et 12 000 personnes ont trouvé une solution, certaines par leurs propres moyens....

Demandes : mobiliser contingents. Collectivités locales, bailleurs sociaux + logements parc privé (la loi «Boutin» prévoit 25% du contingent 1%).

Pérennisation des financements dans une programmation pluriannuelle sur 5 ans

Construction de 30% de logements sociaux dans toute nouvelle programmation.

Les assoc's ont l'intention de réitérer une «suit solidaire» le 27 novembre.

Les propositions de l'IGAS pour fluidifier les parcours de l'hébergement au logement

09 671 -ASH-23/10/09



Décidément on a bien un consensus... mais à quoi sert-il ?

Rapport rédigé avant l'adoption de la loi de mobilisation pour le logement.

Analyser les freins à l'accès au logement, et cerner les besoins : enquête dans 6 Dpts en tension.

Pas de définition consensuelle de ce que recouvre la «capacité à accéder au logement autonome» : elle appelle à y remédier.

Elle demande de mettre en place une mesure précise par Dpt du nb de ménages nécessitant orientation vers un habitat adapté.

Pas d'analyse précise du profil des sortants d'hébergement vers le logement : demande qu'elle soit systématiquement prévue dans les bilans des assoc's, de même que des études de trajectoire.

«Améliorer l'accompagnement vers le logement au sein du parcours d'hébergement».

«Mieux organiser l'accompagnement social post-relogement» : le rendre obligatoire dans les missions des CHRS, et le

financer ; moins cher que le maintien dans l'hébergement ou les expulsions...

Un «effort exceptionnel» réclamé aux préfets pour reloger les ménages hébergés et qui sont «prêts au logement» + consignes en vue de l'hiver

09 670 -ASH-23 & 30 /10/09



C'est à suivre bien sûr mais cela dit bien en creux à quel point le diagnostic des intervenants sociaux est exact...

Reloger d'ici fin 2009 30% des ménages hébergés dans les structures financées par l'Etat : libérer des places pour l'accueil des sans-abri en hiver.

Objectifs quantitatifs fixés par département.

Utiliser le contingent préfectoral, l'attribution des logements contingent Etat, la concertation avec collectivités territoriales et bailleurs sociaux, la mobilisation des logements du 1%.

Accélérer l'ouverture effective des places maisons-relais et résidences sociales et développer rapidement l'intermédiation locative.

Mesures en vue de la période hivernale

Mobiliser les capacités supplémentaires d'urgence, renforcer les effectifs du 115.

Un ou plusieurs lieux d'accueil de jour ouverts la nuit dans chaque Dpt et grande ville.

Maraudes intensifiées ; si une personne refuse la mise à l'abri : persuasion, et puis prévenir SAMU.

Encadrer et limiter le recours à l'hôtel.

Circ. n° DGAS/1A/2009/306

Vers un «service public de l'hébergement»

09 672 -ASH-23/10/09



C'est le chantier du moment, à suivre bien sûr. En attendant l'hiver est bientôt là.

C'est la volonté de M. Appar dans le cadre du «schéma national de la refondation de l'accueil des sans-abri» - Voir n° 6

Un document de travail (mission de M. Régnier) en fixe les éléments constitutifs, parlant notamment de conventions «entre l'Etat et les délégataires».

L'Uniopss : pointe un risque de perte de la marge d'initiative des assoc's et restera vigilante, la délégation s'inscrivant «dans une logique uniquement descendante».

FNARS : vigilance aussi mais «si la notion de service public consiste à définir des missions d'intérêt général» (ce que dit le ministre) ce peut être positif.

Le document de travail trace les pistes suivantes :

1. Créer un «service d'accueil et d'orientation de la rue au logement» : mise à l'abri immédiate, évaluation sanitaire et sociale et orientation. Avec un «référé unique» pour chaque demandeur.

Mutualiser les places disponibles ; fichier des entrées et sorties articulé avec demandes de logement social (accès travailleurs sociaux).

2. Structurer l'offre : référentiel coûts/prestations, harmoniser statuts établissements....

3. Logique de «logement d'abord» : élaborer cadre de référence pour accompagnement social «vers et dans le logement» (préciser financement)

Une enquête auprès des sans-abri confirme la nécessité de repenser leur prise en charge

09 616 –ASH–02/10/09 p. 25 + 09/10/09 p ; 11



Qu'il faille ajuster le système n'étonnera personne ; l'intérêt de cette enquête est bien de montrer les différences d'approche entre le public et les maraudeurs.

Pilotée par le cabinet préfet délégué coordination de l'hébergement et effectuée par les équipes de maraude de plusieurs assocs (2 au 9 mars 2009) : ont recueilli l'avis de 255 personnes dans 30 Dpts et répondu à un questionnaire sur leur mode de travail.

Pour la 1^{er} fois point de vue des personnes concernées et des équipes d'intervenants.

Personnes interrogées : en majorité des hommes, 38 ans en moyenne ; 60% dorment dans l'espace public, 35% dans des squats, 22% en structures d'accueil, 16% chez un tiers, 9% à l'hôtel.

Le 115 est peu utilisé : les «non-appelants» sont sans logement depuis longtemps.

Les soins : 48% des attentes du public et 31% des objectifs des équipes

Hébergement : 45% des attentes du public, et 88% des objectifs des équipes (mise à l'abri).

Souhaits du public : plus de services en matière d'hygiène, d'aide aux démarches administratives, et des services regroupés en un seul lieu.

Critiques vis-à-vis des centres : manque d'intimité (52%), inadaptation au repos (46%), manque d'hygiène (38%) et de sécurité (38%)

Mise à l'abri obligatoire : 35% sont contre, 27% favorables et 19% favorables dans certains cas.

Du côté des équipes : 80% disent ne pas connaître le «protocole grand froid»(2003)

91% des «maraudeurs» ont du mal pour orienter les personnes : refus prise en charge (82%), manque de places (65%), offre non adaptée aux besoins (49%).

Dispositif globalement pas adapté aux attentes : il devrait être plus souple, plus diversifié, mieux coordonné et avec équipes pluridisciplinaires

A noter : Grippe A : les préfets invités à s'assurer de la bonne prise en charge des sans domicile fixe - Circ. 28/09/2009 - (Voir n° 8)

Désigner un «réfèrent pandémie», veiller à un plan de continuité des structures, conforter action assocs, améliorer l'accès aux médicaments et masques.

Nous signalons dans le numéro 9



09 673 –ASH–23/10/09

Hausse de loyers dans les HLM : les consignes de M. Apparu aux préfets pour 2010

Hausse modérées et demande de seconde délibération quand elles dépassent 1%.

La CNL : recommandation «inadmissible», l'indice de référence des loyers ayant augmenté de 0,32% au 3^e trimestre...

Circ. du 12/10/09, à paraître au BO.

09 653 –ASH–16/10/09

Création d'un fichier national «DALO»

Arrêté du 24 juillet 2009, JO 09/10/09

Gérer l'ensemble de la procédure relative au traitement des recours et assurer un suivi stat de la mise en œuvre du DALO

L'arrêté précise les données à caractère personnel enregistrées et leurs destinataires.

Durée de conservation : 12 mois à compter de la décision de la commission et en cas de recours, jusqu'à la décision juridictionnelle définitive.

«Un logement c'est la loi»

Campagne lancée par le Collectif des demandeurs DALO (personnes ayant saisi les comités DAL depuis l'entrée en vigueur de la loi).

Il s'apprête à mener des actions symboliques pour l'application de la loi, l'arrêt des expulsions sans relogement et l'application de la loi de réquisition.

09 650 –ASH–09/10/09 p. 29

Informations sociales n° 155

Le coût du logement a presque doublé en 30 ans dans le budget des ménages.

Évolution du marché, conséquences, et rôle des politiques publiques.

Commandes sur le site de la CNAF – 9,80 €



Alcool, tabac et cannabis à 16 ans : premiers résultats du volet fiançais de l'enquête ESPAD 07

09 698 –Le Monde 27/10/09 – p. 26



Enquête généraliste : peut permettre de croiser justement les constats et analyse des causes avec les trajectoires de votre public. Relativiser... ou pas...

A 16 ans, un jeune sur 3 a goûté au cannabis et un sur 2 déclare avoir déjà été ivre. Environ 3,5% basculeront dans la dépendance.

On y goûte pour s'intégrer au groupe, : « ceux qui n'en font pas l'expérience sont souvent des jeunes qui vont mal » (M. Bailly, pédopsy).

Des facteurs favorisent la dépendance : mauvaise estime de soi, parents alcooliques (multiplie le risque par 10), trop laxistes ou trop coercitifs...

M. Le Breton (socio) : « la dépendance est une manière de remplacer l'incertitude du monde par la fixation à un objet » - www.ofdt.fr

M. Le Breton – En souffrance, adolescence et entrée dans la vie – Ed. Métailié – 361 p. – 18 e

Mieux intégrer le VIH dans les politiques du handicap : propositions du Conseil national

du sida

09 609 –ASH–02/10/09 p. 12-13



Très intéressant comme positionnement ; pour une fois le monde du handicap est sollicité. Nous aimons qu'on tâche de faire bouger les lignes.

Avis du 10/09 : les troubles induits par le VIH sont « réellement handicapants », et entraînent notamment difficultés concernant l'emploi

« Le monde du handicap doit élargir son regard (...) s'ouvrir à la représentation des handicaps induits par les pathologies chroniques évolutives »

Il en appelle au CNDPH, aux MDPH à l'Agefiph...

Et s'associe au CNDPH pour demander un revenu d'existence « au niveau du SMIC »

Observatoire de l'accès aux soins de MDM : la barrière administrative est le premier frein

09 657 –ASH–16/10/09 – p. 22-23



Que dire ? Lisez... on se rappelle les tollés des intervenants sociaux lors des différentes réformes de l'AME...

Demande la création d'un seul système de couverture maladie pour toutes les personnes vivant sous le seuil de pauvreté en intégrant l'AME dans la CMU ; amélioration du dispositif de prise en charge des publics en situation de précarité (PASS notamment) ; lutte contre refus de soins.

En 2008, recours aux soins tardifs dans 18% des consultations (11% en 2007), 15% des situations nécessitaient une ouverture immédiate de droits.

79% des patients rencontrés sont éligibles à une couverture mais 21% en ont une.

Les difficultés administratives sont devenues le 1° obstacle avant la question linguistique et la méconnaissance des droits (1° facteur avant).

Notamment les justificatifs demandés pour CMU /AME, et la question de la domiciliation. Le principe déclaratif du domicile n'est pas toujours connu et les CCAS n'ont pas obligation de domiciliation pour l'AME... 89% des bénéficiaires potentiels AME n'ont pas de droits ouverts et 20% des étrangers ne relèvent d'aucun dispositif (moins de 3 mois de résidence)...

Avec la montée du chômage, davantage de public français dépassant de très peu le plafond CMU ...

Entre 10 et 20% des personnes reçues sont des mineurs... : près de 42% ont moins de 6 ans (un tiers seulement suivi par les PMI).

La situation des mineurs étrangers à Mayotte est alarmante (impossible de bénéficier de l'AME).

La CMU : une réforme à savoir dépasser

09 709 –ASH–30/10/09 – p. 40



Très tonique ce point de vue. Qui dit de façon technique qu'il faut oser rêver. Très bien.

Un point de vue de M. Antoine Durrleman

Ancien conseiller social de M. Juppé, ancien directeur de l'ENA

La CMU n'a guère fait débat en 99 ; en revanche pour la CMU-C c'était plus compliqué mais l'apparition d'un bouclier sanitaire en fonction des revenus « n'alla pas de soi, loin s'en faut » : « **déconnexion entre une protection très large et une contribution nulle** ».

Et pourtant aujourd'hui l'apport majeur de la réforme est largement reconnu.

« Elle reste pourtant presque entièrement à faire : on ne peut plus longtemps se contenter d'un bouclier sanitaire pour les seuls plus démunis », la prise en charge par les régimes d'assurance maladie se réduisant.

« Il faut refonder l'ensemble d'un dispositif d'assurance maladie devenu gravement inéquitable » et généraliser le bouclier sanitaire.

Une assurance universelle par ses bénéficiaires, ses prestations et surtout ses financements (prise en considération des revenus et un jour par ses acteurs (mise en concurrence caisses publiques et organismes complémentaires étendue à la gestion des régimes de base).



Le plan gouvernemental pour « sanctuariser les établissements scolaires » Voir n° 4

09 610 –ASH–02/10/09 p. 13 & 09/10/09 – p.5



Nous en avons présenté les prémises : cela se confirme... c'est à suivre bien sûr.

Présenté le 23/09 par MM. Chatel et Hortefeux.

Prévenir les situations de violence

Diagnostiques de sécurité généralisés à tous les lycées d'ici juin 2010 : pour « réponses adaptées » (sas sécurité, vidéo-protection..., et « lorsque c'est nécessaire portiques de détection »).

Mais pas d'autorisation de fouille de cartables.

Dans les 184 lycées les plus exposés où les diagnostics sont faits : réponse mise en œuvre en cours d'année scolaire.

Organiser les conditions d'intervention

« Réseau des correspondants sécurité-écoles » : généralisé à tous les lycées et aux collèges où c'est nécessaire (policiers, gendarmes).

« Équipes mobiles de sécurité » : installées dans toutes les académies d'ici fin 2009. 20 à 50 personnes : informer, prévenir et intervenir si incident grave.

Opérations de sécurisation aux abords des établissements et si nécessaire dans les moyens de transports collectifs.

Former les personnels

Convention-cadre entre École supérieure EN et Institut national hautes études sécurité l'organise.

Circ. 09-137 – BOEN n° 39 – 22/10/09

Une « cagnotte » pour inciter à l'assiduité crée la polémique

09 640 – *le Monde* – 05/10/09 p. 10



A suivre n'en doutons pas... Et à examiner de plus près sans doute.

« Expérimentation » dans l'académie de Créteil.

« Cagnotte » destinée à financer des projets éducatifs collectifs : 150 élèves concernés dans 3 établissements. Si les lycéens respectent les engagements (assiduité et comportement), la somme (2000 €) sera abondée jusqu'à 10 000 € pour voyage scolaire, permis de conduire...

C'est l'un des 165 projets rendus publics par le Haut Commissariat à la jeunesse.

Recteur : « C'est la présence de tous qui contribue au succès de tous »...

Se démarque d'une expérience menée depuis 2008 au Royaume-Uni où 200 000 élèves de familles défavorisées sont payés de 11 à 33 € par semaine pour aller à l'école.

Les critiques fusent. M. Meirieu se dit « horrifié »

Précisions sur les contrats aidés supplémentaires programmés pour l'Éducation nationale (cf. n° 7)

09 – 645 – *ASH* 09/10/09 p. 14



Objectif : 10 000 contrats supplémentaires, CAE ou CA, s'ajoutant au « stock » (programmation 08-09 et médiateurs de réussite scolaire)

5 000 consacrés à d'accompagnement des élèves handicapés

Formation, suivi, VAE doivent être accessibles.

Instr. du 22/09/09, non publiée



Insee Première n° 1259 familles recomposées

En 2006, 1,2 million d'enfants mineurs vivaient au sein d'une famille recomposée

ASH du 2 octobre 2009 – 09 623

Prévenir la maltraitance en institution. Guide des bonnes pratiques

3 axes à étudier : les jeunes, les professionnels, et l'institution (qu'il faut « contenante »).

Propose une démarche de questionnement.

MM Blaevoet, Crognier – Ed. Dunod – 256 p. - 25€

Un hiver avec Baudelaire

Histoire d'un homme qui devient SDF après avoir été quitté par sa femme et avoir perdu son travail.

Roman qui pourrait être un témoignage mais qui n'est pas si noir : des travailleurs sociaux de la péniche amarrée à Javel l'aident à remonter.

Harold Cobert – Ed. Héloïse d'Ormesson – 19 €

ASH du 09 octobre 2009 – 09 641



2 titres mais une grande richesse. Pascal Le Rest parlant toujours bien sûr de la Prévention Spécialisée... aller jeter un coup d'oeil ?

La violence des jeunes en question

Voir un entretien en Société

– V. Le Goaziou & L. Mucchielli – Ed. Champ social – 160 p. 16 €

Les nouveaux enjeux de l'action sociale en milieu ouvert

Donne à voir les trajectoires de vie de 4 jeunes Franciliens, tenus en lisière de la société.

Démontre les effets du contexte socio-économique global sur les individus et le manque de réponses.

Il faut réaliser « des observations sociales » et « dessiner de préconisations comme une aide à la décision politique

Regrette que les assoc. de Prévention Spécialisée soient « trop frileuses »

Pascal Le Rest – Ed. érès – 344 p - 18 € -

ASH du 16 octobre 2009 – 09 659

Les missions du possible. Avec et pour les jeunes en

parcours d'insertion



Elle sait de quoi elle parle... au moins à feuilleter sur internet... ?

L'auteur est socio-économiste et ancienne directrice de la mission locale sud Essonne.

Les jeunes vivent une longue galère entre sortie de l'école et autonomie ; elle dénonce les a priori sur leur « inemployabilité » et souligne leur volonté.

Les conseillers sont comme des « convoyeurs de fonds » qui mobilisent des ressources pour les transférer à ces jeunes : plus d'un million en bénéficient chaque année mais le nb de professionnels n'augmente pas, et beaucoup affichent « 200 ou 300 jeunes à suivre »...

Introduction et sommaire sur le site de l'éditeur
Anne Le Bissonais- Ed. Apogée – 192 p - 18 €

Mobilités, un enjeu d'égalité

Cahiers de Profession Banlieue – n° septembre 09 Des sociologues analysent l'influence des transports sur vie quotidienne et développement économique.

La mobilité n'est pas qu'affaire de transports : relogement, et formation devraient y contribuer.

Sommaire, biblio (& commande) - 13,50 €
<http://www.professionbanlieue.org/>

3 bandes dessinées

* En chemin elle rencontre

Les violences faites aux femmes : « pour que la honte change de camp... »

Collectif des ronds dans l'O et Amnesty – 18,50 €

* La jeune fille et le nègre – tome II Babette et Sophie
Vie des couples interculturels.

J. Vanistendael – Ed. Actes sud-L'an2 – 17,80 €

* Les migrants. Tome I : Parcours picards

Picardie, territoire commun qui est le point de départ des témoignages des narrateurs.

Ed. Paroles d'hommes et de femmes – 21 €

Synopsis +commande : www.lettresetmemoires.net

ASH du 23 octobre 2009 – 09 679

Nos enfants sous haute surveillance



Voir un entretien avec Mme Giampino en Société : (confusion entre prévention et dépistage)

Mmes Giampino et Vidal (Préf. Axel Kahn) - Albin Michel - 288 p – 17 €

La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement



Enquête en Nord-Pas-de-Calais : surtout des garçons de milieux sociaux très défavorisés, sans capitaux scolaires, ni solidarités familiales. Ils connaissent très bien les structures d'aide et les utilisent comme « des sas de transition vers la continuité de l'errance ».

Jeunes et institutions tournent en rond.

Intro et table des matières sur le site de l'éditeur

AF. Dequiré et E.Jovelin – Ed. Presses de l'EHESP – 165 p.– 23 €

ASH du 23 octobre 2009 – 09 704

L'institution incertaine du partenariat.

Une analyse socio-anthropologique de la gouvernance partenariale dans l'action sociale territoriale

L'auteur est formateurs-chercheur (IRTESS Bourgogne) : le partenariat dépend toujours de l'investissement personnel des intéressés malgré des dynamiques divergentes :

Illustration à travers la mise en œuvre d'un chantier d'insertion : initiative des professionnels de terrain, et l'organisation du suivi dans un PLIE : création par le haut.

Ph. Lyet – Ed. L'Harmattan – 240 p - 24 €

Initiative de Mme Van Hooland (psychologue)

Parkour d'adolescents

Jim Carhaix et Bee Lee Rennais « éduqués dans la violence, dans la tristesse et la peur » écrivent sur leurs parents et la vie en foyer sur le ton du rap et du slam.

Histoires de résilience au foyer de l'enfance

Des jeunes écrivent des fictions (journal, conte...).

M. Van Hooland – Ed. L'Harmattan –

76 p - 10,50 € & 142 p -13,50 €



ASH du 2 octobre 2009 – 09 620

Lutte contre les violences conjugales – Voir n°7

Mme Morano : expérimentation en 2010 d'un bracelet électronique pour contrôler la mesure d'éloignement du conjoint violent. 5 millions

Concertation lancée mi-octobre pour arrêter modalités précises.

Directive « Services »

Au 62° congrès de l'UNCCAS, M. Darcos : « la majorité des services sociaux et médico-sociaux devraient pouvoir être exclus [de son] champ d'application » ; idem pour services d'aide à domicile, crèches et haltes garderies.

ASH du 09 octobre 2009 – 09 647

Sécurité sociale : déficit record, le gouvernement veut contenir les dépenses structurelles.

Rapport d'octobre 2009 : le déficit a plus que doublé en 08 et 09.

Les Etats généraux de l'Outre-mer se sont achevés le 1° octobre

Plusieurs milliers de personnes ont participé aux débats et le gouvernement va examiner les propositions : 1° comité interministériel annoncé « début novembre »

CPCA : le projet de rénovation du Conseil économique et social ne prend pas suffisamment en compte « le poids économique et humain » du secteur associatif

Projet de loi organique (révision constitutionnelle) élargit le champ de ses attributions.

Nouvelle composition : 3 pôles. 140 membres pour le 1° (acteurs vie économique et dialogue social) ; 60 pour le 2° (vie associative et cohésion sociale) et 33 pour le 3° (protection nature et environnement).

5 représentants associatifs : ne reflète pas la diversité du secteur.

Le haut Conseil de la famille a adopté une note sur la politique familiale

Décrit les outils les plus importants en faveur des familles : éclairer les choix à faire et formuler des propositions.

Rapport Léonetti sur l'intérêt de l'enfant

Suite à l'avant-projet de loi sur autorité parentale et droits des tiers qui avait fait polémique. Ce rapport préconise le développement de la médiation familiale et des « solutions souples et pragmatiques »

Matignon : l'avant-projet de loi sera modifié dans ce sens

Le Secrétaire d'Etat au tourisme, M. Novelli annonce une série de mesures pour relancer le tourisme social

Renforcement des missions sociales de l'ANCV.

Création d'un « coffre séjour jeunes » : jeunes adultes à faibles revenus mais non désocialisés.

Création d'un fonds d'investissement pour rénover l'offre d'hébergement social

Le CISS demande une renégociation de la convention AERAS

Arrive au terme des ses trois 1° années fin 2009.

Le CISS a adressé une note aux ministères concernés pour proposer des améliorations.

CMU et ACS au 31/07/09 in Références n° 37

- Hausse de 36 % en un an du nb de bénéficiaires CMU (2 millions de personnes)

- Hausse de 0,1% en un an du nb titulaires CMU-C (4,2 millions)

- Hausse de 28% en un an du nb de bénéficiaires ayant utilisé l'attestation ACS (489 000)

La CNAF définit les missions et modalités d'intervention de ses services d'action sociale et délimite le champ d'intervention des CAF en faveur du logement - (Circ. 09-165 & 168)

- Faire de la vie familiale un espace d'épanouissement (rencontres pour activer l'accès aux droits, infos...)

- Contribuer inclusion sociale familles vulnérables (rencontre : instruction RSA...)

- Aider les familles dans leur logement (rencontre si impayés...)

C/ logement : informer sur les droits, contribuer à la prévention des expulsions et à l'amélioration des conditions de logement : traiter signalements et contrôles de non-décence des logements.

L'habitat insalubre et indigne dans les Départements et régions d'outre-mer : un défi à relever- Rapport Letchimy
Constats et 14 propositions.

ASH du 30 octobre 2009 – 09 692

Refus de soins : le projet de décret ne convainc pas le CISS (communiqué de presse sur leur site)

Le professionnel en cause peut être convoqué par la commission avant la conciliation, la victime non.

Sanctions « possiblement applicables »...

C/ dépassements d'honoraires : il est question de « tact et mesure » et aucun plafond n'est fixé...

La Haute autorité de Santé préconise que des tests de dépistage du VIH soient proposés à l'ensemble de la population 15-70 ans

Rapport 2009 de la Commission consultative nationale des droits de l'homme

Un état des lieux de la situation et l'essentiel des observations et recommandations faites à la France par les instances internationales.